



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE ET PLAN MERCREDI

Perspectives 2024 - 2027



La Roche · Posay
Cité thermale, Cité nature, Cité loisirs



Table des matières

Contexte de ce PEDT	3
Présentation du territoire	4
Informations générales	4
PROJET 2024-2027	5
Valeurs éducatives partagées par les différents acteurs	6
Pilotage du projet et concertation	6
Objectifs du PEDT	8
Public et structures concernés par les actions et activités éducatives périscolaires.....	9
Modalités d'organisation des différents temps	10
Actions et activités mises en place au regard des objectifs	10
ANNEXES complémentaires PEDT	16
Annexe 2 – Tableau des acteurs responsables des activités périscolaires	17
Annexe 3 – Accueils de loisirs périscolaires déclarés au SDJES.....	17
Annexe 4 – Grille de recueil d'informations sur les activités TAP.....	18
Annexe 5 – Planning de déroulement de journée de l'enfant	19
PLAN MERCREDI	24
Préambule :	25
Charte de qualité	25
Objectifs et moyens spécifiques au mercredi	26
Organisation du mercredi.....	27
Organisation et nature des activités proposées.....	27
Annexe 1 - informations relatives aux accueils de loisirs périscolaires du mercredi respectant les principes de la charte qualité	28
Annexe 2 – Actions prévues	29
Annexe 3 – Prévisionnel heures en 2024	31
Annexe 3 bis – Données réelles 2023.....	33
Annexe 4 – Bilan, évaluation, perspectives.....	35

Contexte de ce PEDT

Initié par la Convention Territoriale Globale de Grand Châtellerault qui incite les élus à penser le projet social du territoire en cohérence, ce PEDT est donc le premier outil de collaboration entre les communes d'un « nouveau » bassin politique dessiné par la CTG et qu'on appelle le bassin Est Grand Châtellerault.



Figure 1 - Carte du bassin Est Grand Châtellerault (source modifiée CAGC)

On compte parmi les 10 communes trois PEDT :

- Senillé Saint Sauveur : PEDT avec plan mercredi, en renouvellement 2024
- Coussay les Bois, Leigné les Bois, Vicq Sur Gartempe, La Roche-Posay et Chenevelles, en renouvellement 2024
- Angles sur L'Anglin en renouvellement 2025.

Pour ce printemps 2024, le PEDT va donc regrouper les communes de :

**Coussay les Bois – Leigné les Bois – Pleumartin - La Roche-Posay
Senillé-Saint-Sauveur – Vicq Sur Gartempe**

Ce document est donc la suite du dossier de bilan 2021-2024. Il comprend la présentation du territoire, les valeurs éducatives, le projet Plan mercredi et l'ensemble des annexes demandées.

Le pilotage du PEDT est porté par :

Isabelle Nasseron, chargée de coordination de proximité CTG et coordinatrice enfance jeunesse MCL la Roche-Posay
07.82.80.37.70 i.nasseron@mcl-larocheposay.fr

Laetitia Coirier, coordinatrice adjointe enfance MCL La Roche-Posay 07.69.39.26.27 l.coirier@mcl-larocheposay.fr

Présentation du territoire

INFORMATIONS GENERALES

Collectivités territoriales, porteuses du projet :



Coussay les Bois



Leigné les Bois



La Roche-Posay



Pleumartin



Senillé Saint Sauveur



Vicq Sur Gartempe

Communes	Maire	Elu référent	Contact mairie
Coussay les Bois	Mme Elisabeth MICHEL	M. Gilles SAUVION	7 Rue de l'église 86270 Coussay les Bois 05.49.86.23.54 contact@coussay-les-bois.fr
Leigné les Bois	M Philippe GUENAIRE	M. Bernard CHARTIER	1 place de l'église 86450 Leigné les Bois 05.49.86.53.81 contact@leigne-les-bois.fr
Pleumartin	M Eric BAILLY	Mme Sylvie DEGENNE	2 Avenue Jourde 86450 PLEUMARTIN 05.49.86.50.10 contact@pleumartin.fr
La Roche-Posay	M Yannick TARTARIN	Mme Marie-Paule BOUVIER	2 Place de la République – BP 90022 86270 LA ROCHE-POSAY 05.49.86.20.59 mairie@ville-larocheposay.fr
Senillé-Saint-Sauveur	M. Gérard PEROCHON	Mme Géraldine GUYONNET	5 place de la Foucaudière 86100 SENILLE SAINT-SAUVEUR 05.49.23.03.77 mairie@senille-st-sauveur.fr
Vicq Sur Gartempe	M. Pascal BERNARD	Mme Corinne NEUVY	2 Rue du Terrier Sainte Serenne 86260 VICQ SUR GARTEMPE 05.49.86.22.65 contact@vicq-sur-gartempe.fr



PROJET 2024-2027

Projet éducatif de territoire



VALEURS EDUCATIVES PARTAGEES PAR LES DIFFERENTS ACTEURS

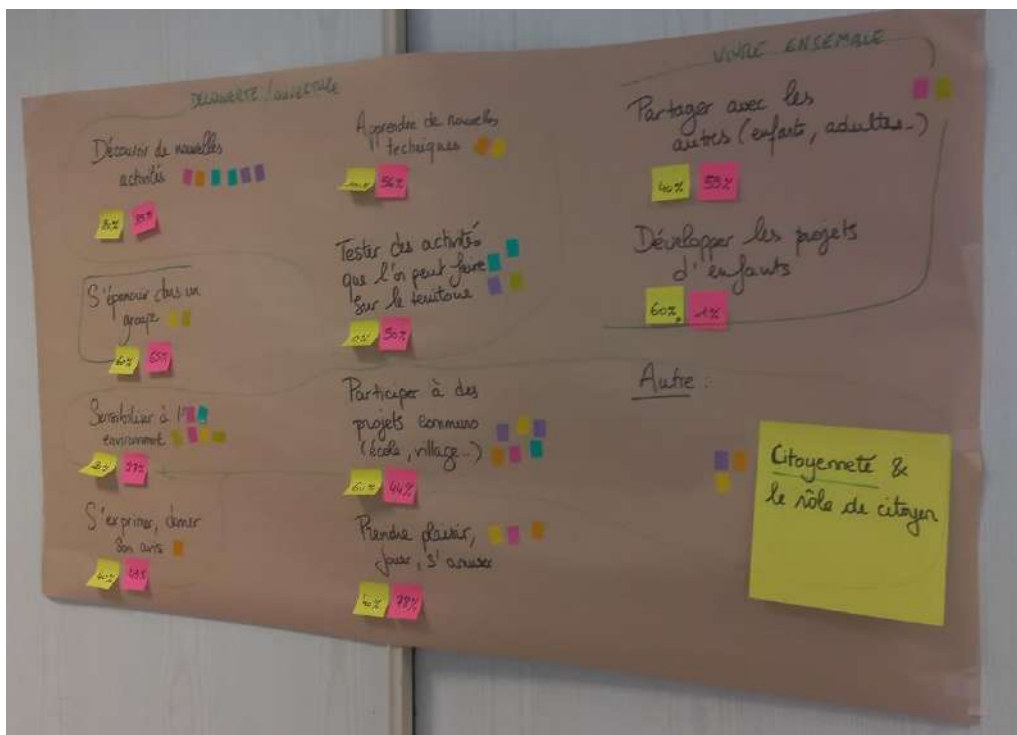
Les valeurs retenues pour le PEDT 2024-2027 sont les suivantes :

- **L'ouverture à des activités nouvelles en s'appuyant sur le territoire**
- **Le vivre-ensemble**
- **L'implication de tous dans une démarche citoyenne.**

Ces valeurs s'articulent autour d'un **fil conducteur dans lequel les enfants doivent avant tout prendre du plaisir, jouer et s'amuser.**

Ces valeurs ont été actées lors du dernier comité de pilotage d'écriture du PEDT auxquels participaient conjointement les élus des communes signataires, des directrices d'école, des représentants des animateurs et coordinatrices du PEDT.

Ces valeurs sont le consensus des priorités éducatives des familles, des équipes enseignantes et des élus, ce sont également la réflexion et la réunion de deux PEDT dont les ambitions précédentes se rejoignent.



Afin de les partager, il a été mis en place un **document synthétique et visuel** (en annexe) qui sera partagé à différents niveaux :

- Aux familles à chaque rentrée scolaire et aux nouvelles familles au fur et à mesure
- A l'ensemble des élus des conseils municipaux ainsi que sur les sites internet communaux
- Aux animateurs et intervenants, notamment dans le cas de nouveaux partenariats
- Aux équipes enseignantes lors des pré-rentrées, notamment en cas de nouveaux enseignants
- Aux partenaires et institutions selon les besoins.

PILOTAGE DU PROJET ET CONCERTATION

Lors du dernier comité de pilotage d'écriture, il est ressorti l'importance des échanges humains et de l'interconnaissance pour développer la cohérence et la complémentarité des actions et des projets.

Afin de prendre en compte les retours des familles qui souhaitent pour certaines s'impliquer plus dans ce projet partenarial et territorial, il a été décidé de mettre en place à partir de maintenant un nouveau comité de pilotage et une nouvelle temporalité de rencontre.

Le **comité de pilotage intercommunal** sera donc constitué :

- D'élus de chaque commune représentée
- Des directeurs des écoles concernées
- D'un délégué par école des parents représentants élus
- De représentants des deux équipes d'animation + des deux accueils périscolaires du mercredi
- Des coordinatrices du PEDT.

Ce comité se réunit en présentiel, deux fois par an en novembre/décembre et en mai, permettant ainsi un meilleur suivi, une meilleure implication de tous au bénéfice de projets partagés et de l'épanouissement des enfants. A sa mise en place, le COPIL déterminera ses conditions de suivi et d'évaluation du projet.

A l'échelle de chaque commune, le PEDT sera développé via les conseils d'école. Le prochain conseil d'école de la rentrée scolaire 2024-2025 sera l'occasion de présenter le nouveau projet complet et de lancer la nouvelle dynamique de concertation.



La concertation dans notre projet

Acteurs du PEDT	Participation à l'Instance de pilotage	Participation au conseil d'école	Participation à d'autres instances	Autres modes d'implication (précisez)
Enfants				X ateliers et séances particulières + participation au bilan de manière ludique
Élu(s)	x	x		
Parent(s)	X « délégué »	x		X bilan avec toutes les familles
Enseignant(s)	x	X directeur		Temps informels
Coordonnateur	x	x		
Personnel(s) périscolaire(s)	X représentant	x		X bilan collectif
Association(s)	x			
Bénévole(s)				X bilan collectif
Autres				

OBJECTIFS DU PEDT

Ils ont été rédigés collectivement, les équipes d'animation ont quant à elles travaillé à la mise en œuvre technique de ceux-ci par la liste des moyens possibles pour y répondre.

Objectifs Éducatifs visés	Effets attendus	Actions et Activités envisagées	Indicateurs d'Évaluation
<p>S'ouvrir à des activités nouvelles en s'appuyant sur le territoire</p>	<p>Découvrir de nouvelles activités</p> <p>Apprendre de nouvelles techniques dans des domaines variés</p> <p>Profiter des opportunités locales</p>	<p>Nouveaux partenariats ou nouvelles activités proposées</p> <p>Thématisation des cycles pour enrichir les activités</p> <p>Exploiter le territoire dans la mise en œuvre des activités (lieux, patrimoine, intervenants...)</p> <p>Cycles d'initiation et cycles de perfectionnement</p>	<p>Nombre de nouveaux projets ou activités, de thèmes proposés</p> <p>Retours des enfants et des familles</p> <p>Part des actions du territoire par rapport au « hors » territoire</p>
<p>Favoriser le vivre-ensemble</p>	<p>S'épanouir dans un groupe</p> <p>Partager avec les autres (enfants ou adultes) dans le respect de chacun</p> <p>Développer des projets d'enfants</p>	<p>Espaces d'expression pour proposer des projets ou temps d'échanges</p> <p>Règles de vie partagées et co-construites avec les enfants</p> <p>Instaurer des temps d'échange et des supports favorisant l'expression des émotions et des ressentis</p> <p>Vivre des temps partagés dans des groupes mixtes (différents des groupes classe)</p>	<p>Retours des équipes d'animation sur les situations de conflits</p> <p>Ritualisation des temps d'échange ou supports d'expression</p>
<p>S'impliquer dans une démarche citoyenne</p>	<p>S'approprier sa place de citoyen</p> <p>S'exprimer, donner son avis</p> <p>Participer à des projets communs (école, village...)</p> <p>Sensibiliser à l'environnement</p>	<p>Mettre en place des temps de vote ou autres modes de décision</p> <p>Instaurer des temps d'expression ou de débats</p> <p>Projets communs école/périscolaire dans chaque village (carnaval, Noël...)</p> <p>Développer les actions de sensibilisation ou d'implication à la protection de l'environnement.</p>	<p>Nombre de situations de décision et d'outils</p> <p>Nombre d'espaces d'expression proposés + nombre de temps partagés</p> <p>Nombre de projets communs</p> <p>Retours des évaluations des projets ou séances</p> <p>Nombre d'actions proposées et retours de connaissances</p>

PUBLIC ET STRUCTURES CONCERNES PAR LES ACTIONS ET ACTIVITES EDUCATIVES PERISCOLAIRES

Nombre total d'enfants scolarisés sur le territoire :

- Niveau maternelle moins de 3 ans : NC
- Niveau maternelle entre trois et cinq ans : 153
- Niveau élémentaire : 285
- Niveau secondaire : NC

Etablissements d'enseignement scolaire concernés : (effectifs prévisionnels rentrée 2024 sous réserve d'évolution ou de répartition différente sur les écoles partagées)

Etablissements	Nombre d'enfants scolarisés en maternelle	Nombre d'enfants scolarisés en élémentaire	Total
Ecole primaire de Coussay les Bois	41	24	65
Ecole élémentaire de Leigné les Bois		40	40
Ecole élémentaire de Pleumartin	25	52	77
Ecole primaire de La Roche-Posay	40	79	119
Ecole primaire de Vicq Sur Gartempe	16	27	38
Ecole maternelle Les Petits Noisetiers de Senillé Saint Sauveur	33	13	46
Ecole élémentaire de Senillé Saint Sauveur		53	53

Associations et autres structures concernées :

- Sport : tennis club La Roche-Posay, skating club La Roche-Posay, handball Châtellerault, Union Sportive de Vicq Sur Gartempe, judo club MCL La Roche-Posay, badminton-tennis de table la Roche-Posay, Ovalie Grand Châtellerault Pleumartin, golf de la Roche-Posay, danse classique Coussay...
- Arts et culture : Lire et Faire Lire, bibliothèques municipales, ludothèque La Cabane du Lac, compagnie artistique La Fausse Compagnie, Fid'jeux, cinéma le Kerlouet, Compagnie Glob'Trott, Zikadonf, conservatoire Jacquemin, Le préambule, chorale Les P'tits Ruisseaux, L'Atelier des Possibles...
- Environnement et patrimoine : LPO, Roc-aux-Sorciers, VGCA, ...
- Autres : Les Ptits Débrouillards, ...

MODALITES D'ORGANISATION DES DIFFERENTS TEMPS

Type d'accueil	Nombre d'enfants de moins de 6 ans **			Nombre d'enfants de plus de 6 ans **			Structure organisatrice
	matin	PM*	soir	matin	midi	soir	
Garderie périscolaire							Mairies de Coussay les Bois, Leigné les Bois, La Roche-Posay et Vicq Sur Gartempe
Accueil de loisirs périscolaire déclaré SDJES	25		25	25		25	Mairie de Senillé Saint Sauveur
Accueil de loisirs périscolaire du mercredi	16 + 12	16 + 28	16+28	24 + 12	24 + 32	24 + 32	Association la Récré et MCL La Roche-Posay
Ateliers de pratiques (culturelles, artistiques, sportives, scientifiques...)	NC	NC	NC	NC	NC	NC	MCL la Roche-Posay et autres associations locales
Autres modes d'accueil le mercredi							

Si vous avez un accueil de loisirs périscolaire déclaré au SDJES :

Avez-vous recours au taux d'encadrement assoupli ?

Pour Senillé St Sauveur : Matin Midi Soir après la classe

Pour Coussay les Bois, Leigné les Bois, La Roche-Posay et Vicq S. Gartempe : Temps TAP

Mercredi matin Mercredi après midi

Les taux assouplis sont une « sécurité » administrative en cas d'absence d'animateurs anticipée ou non. Afin de garantir une qualité d'accueil ils ne sont que peu utilisés.

ACTIONS ET ACTIVITES MISES EN PLACE AU REGARD DES OBJECTIFS

Les actions et activités proposées prennent en compte l'équilibre de la journée et les besoins des enfants sous différents plans. Par exemple :

- La répartition des activités en fonction du planning de journée des enfants : pas ou peu d'activité sportive le jour du sport à l'école par exemple, ...
- La prise en compte de l'état de fatigue des enfants : acceptation du « ne rien faire », activités calmes, jeux libres, ...
- La mise en place de temps de jeux libres ou de temps de récréation à la demande
- Le réveil échelonné pour les maternelles qui dorment
- La possibilité de prendre son « petit-déjeuner » à l'ouverture de la garderie ou de l'accueil périscolaire

Pour les maternelles :

- Dans les TAP :
 - o Les PS et MS disposent de groupes particuliers dans la mise en œuvre des TAP. Les ATSEMS sont en priorité sur l'animation de ces temps-là et les locaux utilisés sont strictement les mêmes que le temps de classe, tout cela dans le but de faciliter leur prise de repère et de rassurer. Cela est d'autant plus marqué en début d'année. L'objectif des premiers mois : comprendre et trouver sa place dans le fonctionnement scolaire et périscolaire.

- Les GS ont selon les écoles la possibilité d’être en « passerelle », un mixte de fonctionnement maternel et primaire. Dans d’autres écoles ils restent dans un fonctionnement maternel avec une adaptation des activités.
- Dans les accueils périscolaires, une attention particulière est aussi portée sur le rythme, les aménagements et les activités proposées.

Thématiques développées :

Thématiques		Perspectives PEDT 2024-2027
Citoyenneté, égalité, laïcité	<input checked="" type="checkbox"/>	La citoyenneté est un élément primordial de ce PEDT : par les méthodes de décision des enfants, des temps de débat, l’implication dans des projets pour son village, ... Permis piéton et initiation 1 ^{er} secours Initiation langue des signes
Éducation à l’environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	Ateliers de sensibilisation, création de supports pour équiper les villages (nichoirs
Sport pour tous	<input checked="" type="checkbox"/>	Variété des disciplines sportives, initiation handi-sport
Valeurs du sport	<input checked="" type="checkbox"/>	En profitant de la dynamique des JO et JP 2024
Éducation à la santé	<input checked="" type="checkbox"/>	Via des ateliers cuisine, ...
Usage éclairé des médias et du numérique	<input checked="" type="checkbox"/>	Ateliers de création numérique (stop-motion,), ateliers radio ou journalisme
Éducation artistique, culturelle	<input checked="" type="checkbox"/>	Poursuite du travail initié depuis plusieurs années : techniques artistiques, ouverture sur le monde à travers l’art, la gastronomie, les coutumes, ...
Éducation scientifique	<input checked="" type="checkbox"/>	Ateliers expérimentations dans la philosophie des Petits Débrouillards
Autre (préciser)	<input type="checkbox"/>	

Liens avec les équipes enseignantes et cohérence avec les projets d’écoles :

La cohérence et la complémentarité passe d’abord par une communication renforcée, ce point sera à travailler sur la commune de Senillé Saint Sauveur par la participation des acteurs dans un espace formel de partage et d’échanges.

Spécifiquement pour chaque école, le lien se fera à travers le conseil d’école, lieu de partage des actions/projets des uns et des autres. Le moment de pré-rentrée est un temps à ne pas négliger avec un temps de rencontre.

Les échanges informels continueront d’alimenter l’interconnaissance des projets.

Transferts de responsabilité :

Les équipes se connaissant plutôt bien, les transferts semblent facilités. Mais cela doit rester un point de vigilance durant lequel il faut que les attendus de chacun soient clairs afin d'éviter le flottement, les tensions possibles.

Actuellement aucun support n'est mis en place mais si cela paraît nécessaire ils pourront être mis en place.

Des règles dans chacune des écoles sont mises en place pour s'adapter au contexte local, par exemple :

- Les animateurs peuvent récupérer les enfants à la porte de la classe
- Les enseignants mènent leur classe jusqu'au préau où attendent les animateurs
- La récréation est un espace surveillé en commun.

Modes d'inscription aux activités :

L'inscription aux activités ou accueils périscolaires peut varier selon les écoles ou lieux. Il peut selon les cas se faire :

- A l'année pour les TAP
- Au cycle de vacances à vacances pour les accueils périscolaires.

Actuellement chaque système correspond aux besoins et attentes de chaque structure. Les accueils périscolaires (municipal et associatif) de Senillé Saint Sauveur vont s'équiper d'un logiciel d'inscription en ligne qui facilitera la gestion et simplifiera les démarches des familles.

La place des enfants :

	Oui/non	Observations, précisions
Les enfants peuvent choisir leur activité	Oui	A chaque cycle pour la plupart des espaces. Sinon cela peut se faire à la séance, notamment sur les accueils du mercredi ou un choix général à Vicq sur Gartempe (1 seule activité par cycle vu les effectifs)
Les enfants disposent de temps libres ou d'activités « non dirigées »	Oui	Chaque jour les enfants peuvent profiter d'espaces de jeux libres ou d'espaces de « ne rien faire » permettant à chacun de vaquer à ses occupations et envies, dans un cadre sécurisant où l'adulte reste disponible et vigilant.
Les envies et avis des enfants sont pris en compte	Oui	En début ou en cours d'année, les enfants sont sondés régulièrement. Ils peuvent aussi décider sur d'autres décisions : goûter, sorties, ...

La souplesse des fonctionnements permet aux enfants de prendre la place qu'ils souhaitent dans le fonctionnement et dans les décisions. Les espaces de discussions ou d'expression facilitent aussi cela.

Accessibilité aux activités :

Il faut distinguer les différents espaces concernant la participation financière :

- **Temps de TAP** (communes de Coussay les Bois, Leigné les Bois, La Roche-Posay et Vicq sur Gartempe) : gratuité du service avec coût supporté par les collectivités avec le concours financier de la CAF de la Vienne et de l'Etat via le fonds de soutien

- **Accueil périscolaire Senillé Saint Sauveur** : tarifs modulés en fonction des revenus avec taux d'effort
- **Accueils périscolaires du mercredi** (Asso La Récré, MCL la Roche-Posay) : tarifs modulés en fonction des revenus avec des paliers selon le QF

Concernant l'accueil d'enfants en situation de handicap, il est évident que chaque structure réfléchira le cas échéant à l'accueil de l'enfant afin de lui permettre un accueil rassurant, sécurisant et adapté. Selon les besoins, un accompagnement pourra être sollicité auprès d'Elvis Slowinski, référent handicap au PARI 86. L'accueil se fait déjà pour des enfants à besoins particuliers accompagnés par des AESH sur le temps scolaire. Cet accueil se fait dans un cadre validé par les familles, l'équipe d'animation et la mairie.

Difficultés de mise en œuvre :

Au-delà des nombreux efforts consentis par les collectivités, quant à la mise en œuvre et après avoir ajusté le projet afin d'obtenir une version qui semble la plus satisfaisante, la principale difficulté à ce jour sur le projet en reste l'incertitude financière et réglementaire. L'inquiétude sur la suite du projet prend une part importante des discussions entre élus, ou entre partenaires. Le fonds de soutien FDSAP semble très incertain, les engagements financiers des communes et des structures associatives pourtant importants depuis 2013 (temps de travail des agents, recrutement spécifique, formation des équipes...).

Encadrement et formation :

L'encadrement des activités, notamment dans le cadre d'un accueil déclaré auprès des services du SDJES, exige le respect de la réglementation en termes de taux d'encadrement et de qualifications.

Le territoire et les structures organisatrices ont fait un réel effort dans la formation : 3 BPJEPS LTP, plusieurs BAFA, 1 CPJEPS 2 CAP AEPE et plusieurs formations non qualifiantes thématiques proposées notamment par le GAAE. Une formation PSC1 est envisagée en fin d'année pour une partie de l'équipe. Les intervenants et animateurs ont été associés à l'élaboration de ce projet intercommunal, notamment dans la déclinaison des objectifs éducatifs en moyens concrets, dans l'organisation et la logistique.

Les besoins de formation restants portent sur des formations thématiques : troubles du comportement, gestion de conflits, activités particulières. Un besoin de formation pour la direction est à noter sur la commune de Senillé-Saint-Sauveur, actuellement un travail partagé avec la MCL de la Roche-Posay est en cours pour de la mise à disposition.





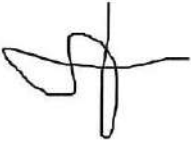






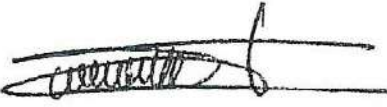
Le tableau de l'ensemble des intervenants est en annexe pages 21 à 23.

Durée du PEDT souhaitée :

1 an : 2 ans : 3 ans :

Signataires :

<p>Mairie de Coussay les Bois Elisabeth MICHEL, Maire</p>  	<p>Mairie de Coussay les Bois Gilles SAUVION, 1^{er} adjoint</p>  
<p>Mairie de Leigné les Bois Philippe GUENAIRE, Maire</p>  	<p>Mairie de La Roche-Posay Yannick TARTARIN, Maire</p>  
<p>Mairie de Vicq S. Gartempe Pascal BERNARD, Maire</p>  	<p>Mairie de Vicq S. Gartempe Corinne NEUVY, adjointe référente PEDT</p>  
<p>Mairie de Senillé Saint Sauveur Gérard PEROCHON, Maire</p> 	<p>Mairie de Pleumartin Eric Bailly, Maire</p> <p>P/ le maire par délégation l'Adjointe, Annick GUYONNET</p>  
<p>Mairie Senillé Saint Sauveur Géraldine Guyonnet, Adjointe enfance jeunesse</p> 	

<p>Ecole de Coussay les Bois Mme Destouches, directrice</p>  	<p>Ecole de Leigné les Bois M. Mas, directeur</p> 
<p>Ecole de La Roche-Posay Mme Baudon, directrice</p> <p>École Publique Claire Fontaine Via Missaglia 86270 LA ROCHE POSAY Tél. : 05 49 86 19 55</p> 	<p>Ecole de Vicq Sur Gartempe Mme Pouilloux, directrice</p> 
<p>Ecole maternelle de Senillé Saint Sauveur Mme Raoul, directrice</p> 	<p>Ecole élémentaire de Senillé Saint Sauveur Mme Guychard, directrice</p> 
<p>Ecole primaire de Pleumartin Mme Breitweiser, directrice</p> 	<p>MCL La Roche-Posay Isabelle Nasseron, coordinatrice EJ et PEDT</p> 
<p>MCL La Roche-Posay Laetitia Coirier, coordinatrice adjointe PEDT</p> 	<p>Senillé Saint Sauveur Sandrine Plessi, directrice accueil périscolaire</p> 
<p>Association la Récré Senillé Saint Sauveur Julie Frémondrière, présidente</p> <p>P. O. CIRENCIEN Ludovic secrétaire</p> 	<p>MCL La Roche-Posay Enora Conan, co-présidente</p> 

ANNEXES complémentaires

PEDT

ANNEXE 2 – TABLEAU DES ACTEURS RESPONSABLES DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Cf dernières pages du document (p 21 à 23)

ANNEXE 3 – ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES DECLARES AU SDJES

Nom de(s) l'accueil(s) périscolaire(s)	Organisateur(s)	Lieu(x) d'implantation	Période(s) déclarée(s)**	Recours aux taux assouplis*
ALP Coussay les Bois	Mairie de Coussay les Bois	Ecole	TAP	En cas d'absence
ALP Leigné les Bois	Mairie de Leigné les Bois	Ecole	TAP	En cas d'absence
ALP Vicq S. Gartempe	Mairie de Vicq Sur Gartempe	Ecole	TAP	En cas d'absence
ALP La Roche-Posay	Mairie la Roche-Posay	Ecole	TAP	En cas d'absence
ALP Senillé-Saint-Sauveur	Mairie de Senillé-Saint-Sauveur	Multisite : Ecole Les Petits Noisetiers et école élémentaire	TLT	Oui
La Récré	Asso La Récré	Centre Socio-Culturel Senillé Saint Sauveur	MER	Oui
MCL La Roche-Posay	MCL la Roche-Posay	Multisite : MCL La Roche-Posay et Ilot Z'enfants	MER	Non

ANNEXE 4 – GRILLE DE RECUEIL D'INFORMATIONS SUR LES ACTIVITES TAP

	Oui	Non	Observations
Détail des activités proposées			
- Activités physiques et sportives	X		
- Activités artistiques et culturelles	X		
- Activités scientifiques et techniques	X		
- Atelier de lecture écriture	X		
- Ateliers de langues	X		
- Jeux de stratégie (Échecs - Dames...)			Perspectives à développer (axe intergénérationnel)
- Jeux collectifs ou en extérieurs	X		
- Citoyenneté et développement durable	X		
- Informatique	X		
- Autres activités ludiques	X		
- Aides aux leçons		x	Pas sur le temps de TAP
- Jeux calmes repos et détente	x		
Lieux dans lesquels se déroulent les activités périscolaires :			
- Locaux scolaires	x		
- Autres locaux	x		Salle des fêtes, espaces extérieurs (gymnase, stade, ..)
Les opérateurs en charge des activités périscolaires :			
- Agents territoriaux ou recrutés par les communes	x		
- Enseignants rémunérés par les municipalités ou les intercommunalités	x		Sur 2 écoles
- Bénévoles	x		
- Associations	x		Agrément Jeunesse et Éducation populaire

ANNEXE 5 – PLANNING DE DEROULEMENT DE JOURNEE DE L'ENFANT

Horaires des écoles du territoire

Ecole de Leigné les Bois

(* sur demande)

	6h45*	7h30	8h50	9h	12h	13h45	15h15	16h45	18h30
Lundi	Garderie		Ecole		Cantine	Ecole		Garderie	
Mardi	Garderie		Ecole		Cantine	Ecole	TAP	Garderie	
Mercredi	Garderie		Ecole		Garderie	ALSH périsco La Roche-Posay			
Jeudi	Garderie		Ecole		Cantine	Ecole		Garderie	
Vendredi	Garderie		Ecole		Cantine	Ecole	TAP	Garderie	

Ecole de Coussay les Bois

	7h30	8h50	9h	11h45	12h15	13h45	15h	15h15	16h30	18h30
Lundi	Garderie		Ecole		Cantine		Ecole			Garderie
Mardi	Garderie		Ecole		Cantine		Ecole	TAP	Garderie	
Mercredi	Garderie		Ecole		Garderie	ALSH périsco La Roche-Posay				
Jeudi	Garderie		Ecole		Cantine		Ecole			Garderie
Vendredi	Garderie		Ecole		Cantine		Ecole	TAP	Garderie	

Ecole de Vicq Sur Gartempe

	7h30	8h50	9h	12h	13h30	15h	16h30	18h30	
Lundi	Garderie		Ecole		Cantine		Ecole	TAP	Garderie
Mardi	Garderie		Ecole		Cantine		Ecole		Garderie
Mercredi	Garderie		Ecole		Garderie(12h30)	ALSH périsco La Roche-Posay			
Jeudi	Garderie		Ecole		Cantine		Ecole		Garderie
Vendredi	Garderie		Ecole		Cantine		Ecole	TAP	Garderie

Ecole de La Roche-Posay

	7h30	8h50	9h	12h	13h30	15h30	16h30	18h10
Lundi	Garderie		Ecole		Cantine	Ecole	TAP	Garderie et devoirs faits
Mardi	Garderie		Ecole		Cantine	Ecole		Garderie
Mercredi	Garderie		Ecole		ALSH périsco La Roche-Posay			
Jeudi	Garderie		Ecole		Cantine	Ecole	TAP	Garderie et devoirs faits
Vendredi	Garderie		Ecole		Cantine	Ecole	TAP	Garderie

 **Ecole primaire de Pleumartin**

	7h15	8h50	9h	12h	13h30	16h30 - 18h30
Lundi	Garderie		Ecole	Cantine	Ecole	Garderie
Mardi	Garderie		Ecole	Cantine	Ecole	Garderie
Mercredi	Garderie école		ALSH périsco La Roche-Posay			
Jeudi	Garderie		Ecole	Cantine	Ecole	Garderie
Vendredi	Garderie		Ecole	Cantine	Ecole	Garderie

 **Ecole maternelle Les Petits Noisetiers de Senillé Saint Sauveur**

Horaires scolaires École Maternelle « Les Petits Noisetiers » Senillé	
Accueils périscolaires déclarés (non obligatoires)	
Temps de Classe (24h hebdomadaire)	
Pause méridienne (1h30 par jour)	
Activités Pédagogiques Complémentaires (suivant besoins et disponibilités) 2 x 0h45 par semaine sur 24 semaines, soit 36h par an	

	7h	9h	12h	13h30	16h30	17h15	18h30
Lu	Accueil Périscolaire	Classe	Repas	Classe	APC	Accueil Périscolaire	
Ma	Accueil Périscolaire	Classe	Repas	Classe	APC	Accueil Périscolaire	
Me	Accueil La Récré	Centre de Loisirs La Récré	Repas	Centre de Loisirs La Récré			
Je	Accueil Périscolaire	Classe	Repas	Classe	Accueil Périscolaire		
Ve	Accueil Périscolaire	Classe	Repas	Classe	Accueil Périscolaire		

 **Ecole élémentaire de Senillé-Saint-Sauveur**

Horaires scolaires École Élémentaire St-Sauveur	
Accueils périscolaires déclarés (non obligatoires)	
Temps de Classe (24h hebdomadaire)	
Pause méridienne (1h30 par jour)	
Activités Pédagogiques Complémentaires (suivant besoins et disponibilités) 2 x 0h45 par semaine sur 24 semaines, soit 36h par an	

	6h45	8h45	12h15	13h45	16h15	17h	18h30
Lu	Accueil Périscolaire	Classe	Repas	Classe	APC	Accueil Périscolaire	
Ma	Accueil Périscolaire	Classe	Repas	Classe	APC	Accueil Périscolaire	
Me	Accueil La Récré	Centre de Loisirs La Récré	Repas	Centre de Loisirs La Récré			
Je	Accueil Périscolaire	Classe	Repas	Classe	Accueil Périscolaire		
Ve	Accueil Périscolaire	Classe	Repas	Classe	Accueil Périscolaire		

ANIMATEURS MCL LA ROCHE-POSAY

Activités	Structure (mairie, assos, autres)	Nom de l'intervenant	Statut (bénévole, salarié)	Qualifications, diplômes	ALP Coussay les Bois	ALP Leigné les Bois	ALP Vicq s. Gart	ALP La Roche-Posay	ALP Senillé St Sauveur	ALP Mercredi
Initiations sportives variées, ...	MCL la Roche-Posay	FOURMAUX Maxime	Technicien d'activité	DEJEPS Judo	X	X	X	X		X
Arts plastiques		ZIARKOWSKI Edwige	Indépendant	Diplôme école des arts, agrEN	X	X	X	X		
Activités manuelles, danse		LEVEILLE Marie	Indépendant	BAFA, brevets fédéraux danse en ligne	X	X	X	X		
Bricolage bois, jugger, autres activités manuelles		BEAUPOUX Samuel	Indépendant	BAFA	X	X	X	X		X
Ateliers variés		SUIRE Pascal	Salarié et intermittent du spectacle	BAFA, BASE	X	X	X	X		X
Activités manuelles variées, théâtre, yoga, journalisme, ...		COIRIER Laetitia	Salariée	BPJEPS LTP	X	X	X	X		X
Activités variées		MENAGER Gwenaelle	Salariée	BPJEPS LTP	X	X	X	X		X
Activités variées		NASSERON Isabelle	Salariée	DEJEPS AS et DPTR	X	X	X	X		X
Activités variées		Apprentis en cours de recrutement			X	X	X	X		X

ANIMATEURS ET AGENTS SENILLE-SAINT-SAUVEUR

Activités	Structure (mairie, assos, autres)	Nom de l'intervenant	Statut (bénévole, salarié)	Qualifications, diplômes	ALP Coussay les Bois	ALP Leigné les Bois	ALP Vicq s. Gart	ALP La Roche-Posay	ALP Senillé St Sauveur	ALP Mercredi
Directrice ALP + ALSH	Mairie (mise à dispo asso)	PLESSI Sandrine	Agent	BEPA Services aux personnes, CAP PE, BAFA et BAFD					X	X
Animatrice maternelle	Mairie + asso	MICHOU Marie-Sophie	Agent	BEPA Sanitaire et social Auxiliaire de puériculture					X	X
Animatrice	Mairie + asso	RENAULT Mélanie	Agent	En cours BAFA					X	X
Animatrice	Mairie	ROUSSELET Vanessa	Agent	En cours BAFA					X	

AGENTS Autres communes ou ENSEIGNANTS

Activités	Structure (mairie, assos, autres)	Nom de l'intervenant	Statut (bénévole, salarié)	Qualifications, diplômes	ALP Coussay les Bois	ALP Leigné les Bois	ALP Vicq s. Gart	ALP La Roche-Posay	ALP Senillé St Sauveur	ALP Mercredi
Animation des maternelles	Salle de classe, ...	MARNAY Katia	Agent	CAP Petite enfance	X					
Ateliers théâtre	Salle des fêtes	MAS Antoine	Enseignant recruté	CAPPE		X				
Animation des maternelles	Salle de classe, ...	MORNE Hélène	Agent	NC ?			X			
Animation des maternelles	Salle de classe, ...	MOTTET Cindy	Agent	CAP Petite enfance			X			

Animation des maternelles	Salle de classe, ...	BRUNET Anne	Agent	CAP Petite enfance				X		
Animation des maternelles	Salle de classe, ...	GARCIA Cindy	Agent	CAP Petite enfance				X		
Animation des maternelles	Salle de classe, ...	BAUDOIN Paola	Agent	ND				x		
Animations variées	Salle de classe, ...	THEUTTHOUNE Cynthia	Enseignante recrutée	CAPPE				x		

INTERVENANTS ASSOCIATIFS OU INDEPENDANTS

Activités	Structure (mairie, assos, autres)	Nom de l'intervenant	Statut (bénévole, salarié)	Qualifications, diplômes	ALP Coussay les Bois	ALP Leigné les Bois	ALP Vicq s. Gart	ALP La Roche-Posay	ALP Senillé St Sauveur	ALP Mercredi
Tennis de table et badminton, petits jeux sportifs		GRANDE Jean-Pierre	Bénévole	Diplômes fédéraux	X	X		X		
Educ° à l'enviro, zéro déchets		CARLUER Elen	Indépendant	(Diplôme hors animation)	X	X	X	X		
Eveil musical	Tout lieu intérieur	BUTON Franck	Salarié	Enseignement musical	x	x		x		
Skating	gymnase	BRUNET Priscilla	Indépendante	CPJEPS Skating				x		
Golf	extérieur	PICARD Manon	Indépendante	BPJEPS Golf				x		
Rugby	extérieur	Abdel	Salarié club	BJEPEPS Rugby	x	x	x	x		
Danse africaine	Intérieur	MONTAROU Cécile	Indépendante	(Diplôme hors animation)	x	x		x		



PLAN MERCREDI



Préambule :

La labellisation Plan Mercredi, convention annexe au PEDT a vocation à faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires. La continuité éducative est au cœur du Plan Mercredi. Elle repose sur le lien créé entre les écoles et les structures de loisirs, et sur l'organisation d'activités périscolaires de grande qualité.

Le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifie la définition des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires pour tenir compte de la possibilité d'organiser la semaine scolaire sur quatre journées. L'accueil de loisirs organisé le mercredi sans école devient un accueil de loisirs périscolaire dont les taux d'encadrement sont fixés compte tenu de l'âge des enfants, de la durée de l'accueil de loisirs et de la conclusion d'un projet éducatif territorial permettant l'organisation d'activités.

La signature de la convention PEDT et la Labellisation du Plan Mercredi engage les signataires à organiser des accueils de loisirs périscolaires du mercredi satisfaisant à la charte qualité du Plan Mercredi et permet d'obtenir un label qualité « Plan Mercredi ».

Les signataires de la convention « Plan Mercredi » sont les mêmes que ceux de la convention PEDT.

Pour s'inscrire dans un Plan Mercredi, une collectivité doit remplir trois conditions cumulatives :

1. Conclure un projet éducatif territorial (PEDT) intégrant le mercredi afin de maintenir une cohérence éducative des activités périscolaires organisées dans les conditions de l'article R.551-13 du code de l'éducation.
2. Construire un projet éducatif, signer une convention avec les partenaires concernés. Les services de l'Etat sont garants de la sécurité des enfants dans le cadre proposé et de la qualité éducative des activités périscolaires.
3. Organiser un accueil de loisirs périscolaire défini à l'article R.227-1 du code de l'action sociale et des familles dont les activités du mercredi respectent la charte qualité du Plan Mercredi. L'accueil de loisirs du mercredi doit être déclaré pour être redevable au titre de Plan Mercredi. Une organisation en mode « garderie » (matin, soir, mercredi) n'est pas recevable au titre du Plan Mercredi.
4. S'engager à respecter la charte qualité Plan Mercredi. Cet engagement doit être formalisé par la collectivité avec les services de l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales. L'organisation de l'accueil peut être confiée par la collectivité à un autre organisateur comme une association.

Fait l'objet d'une convention (PEDT) entre les services de l'Etat, la CAF et la collectivité.

La charte de qualité doit être signée et jointe au PEDT.

Charte de qualité

La charte qualité « Plan Mercredi » invite à structurer l'accueil de loisirs du mercredi autour de 4 axes :

- L'articulation des activités périscolaires avec les enseignements
- L'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants – et en particulier les enfants en situation de handicap
- L'ancrage du projet dans le territoire

- La qualité et la diversité des activités

La collectivité s'engage à organiser le (ou les) accueil(s) de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi dans le respect des principes de la charte qualité.

Quand les accueils de loisirs périscolaires ne sont pas organisés directement par la collectivité mais pour son compte par un autre acteur, la collectivité s'engage à veiller au respect de la charte par cet acteur.

Objectifs et moyens spécifiques au mercredi

Le projet doit tenir compte de la spécificité du mercredi. (Joindre le projet pédagogique portant sur les accueils périscolaires).

Qui sont les partenaires identifiés ?

- Collectivité territoriale : mairies du bassin Est de Grand Châtellerault et principalement les signataires de ce PEDT et Plan Mercredi : Coussay les Bois, Leigné les Bois, Pleumartin, La Roche-Posay, Senillé-Saint-Sauveur et Vicq Sur Gartempe
- Les deux opérateurs des accueils de loisirs périscolaires du mercredi : La Récré à Senillé-Saint-Sauveur et la MCL de La Roche-Posay
- Les associations sportives, culturelles ou artistiques locales accueillant les enfants le mercredi

Quels sont les objectifs éducatifs du Plan Mercredi partagés par les partenaires ?

En réponse aux objectifs du PEDT intercommunal, les deux accueils de loisirs visent à l'autonomie des enfants, leur implication en tant que citoyen respectueux de son espace de vie locale, leur épanouissement et la découverte.

Quels sont les indicateurs quantitatifs et qualitatifs définis au regard des objectifs visés ?

Afin d'évaluer les objectifs visés, les accueils de loisirs périscolaires s'appuieront sur les éléments suivants :

- Quantitatifs : le nombre de places ouvertes et la fréquentation, le nombre de situations ne répondant pas à l'objectif de vivre ensemble et de respect, les propositions d'activités (nouveauautés, partenariales, en lien avec le PEDT et projets d'école, ...)
- Qualitativement : les retours des enfants et des familles, le ressenti des équipes, les retours des partenaires et des équipes enseignantes...

Quelle est l'articulation entre Plan Mercredi et les projets d'école ?

Le levier essentiel à cela reste les équipes d'animation, identiques sur les temps périscolaires les jours d'école (matin, midi et soir + TAP) et le mercredi. Cela permet donc une forte interconnaissance et donc favorise la communication entre écoles et périscolaires. Des projets communs existent déjà, ce Plan Mercredi élargi visera à les développer encore plus.

Dans le même cadre que le PEDT, le Plan Mercredi sera présenté dans le 1^{er} conseil d'école de l'année et en début d'année aux familles.

Quelles sont les modalités d'accueil des enfants porteurs de handicap ?

Une rencontre avec les familles sera envisagée avec la directrice de l'accueil de loisirs périscolaire concerné. Une étude des besoins de l'enfant sera effectuée pour vérifier la possibilité d'accueil en toute sécurité et les aménagements nécessaires avant le 1^{er} accueil. Si nécessaire, une prise de contact avec les partenaires sera effectuée : Pari86 et son référent handicap Elvis Slowinski, ...

Organisation du mercredi

Les accueils de loisirs déclarés sont soumis aux critères suivants dans le cadre d'un PEDT : au moins 1h00 de fonctionnement par journée, respect des normes d'encadrement (1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 14 enfants de 6 ans et plus à partir de 5h00 de fonctionnement / 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et 18 enfants de 6 ans et plus pour un accueil inférieur à 5h00), respect des niveaux de qualification requis et de la réglementation relative au code de l'action sociale et des familles.

Pour les déplacements, quel que soit le cas de figure, le taux d'encadrement à respecter dans le cadre d'un PEDT est de 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et de 1 animateur pour 14 enfants de 6 ans et plus.

TEMPS DECLARES CONCERNES PAR LE PEDT ET LA LABELLISATION DU PLAN MERCREDI

Nom de la structure	ACM La Récré
Adresse	. Centre Socio-Culturel _ rue de la Côte du Pin
Commune d'implantation	SENILLE SAINT-SAUVEUR (86100)
Horaires d'accueil	7h à 18h30
Nombre de places déclarées	16 places de moins de 6 ans 24 places de plus de 6 ans

Nom de la structure	ACM MCL La Roche-Posay
Adresse	Site principal : Maison de la Culture et des Loisirs - Avenue de Lattre de Tassigny 2 ^{ème} site : Ilot Z'enfants – 7 Rue Renoir
Commune d'implantation	LA ROCHE-POSAY - 86270
Horaires d'accueil	7h30 à 18h45
Nombre de places déclarées	28 places de moins de 6 ans 36 places de plus de 6 ans

Organisation et nature des activités proposées

Les accueils de loisirs périscolaires du mercredi sont accessibles à tous. La participation financière est modulée selon les quotients familiaux par palier.

Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives).

Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice mais demeurent à visée pédagogique. L'ouverture des activités sur le territoire est recherchée.

CF annexe 1 pour la présentation globale

Annexe 1 - informations relatives aux accueils de loisirs périscolaires du mercredi respectant les principes de la charte qualité

Liste des accueils de loisirs périscolaires par commune et ou intercommunalités signataires de la convention Plan Mercredi (préciser le nom de l'accueil, le lieu d'implantation et le non de la structure gestionnaire. Ajouter autant de lignes que nécessaire) :

Accueils de loisirs périscolaires mixtes (en maternelle et élémentaire) :

- ACM La Récré – Senillé-Saint Sauveur
- ACM multisite MCL La Roche-Posay : 3-4 ans à l'Ilot Z'enfants + 5 à 13 ans : MCL La Roche-Posay

Nombre de places ouvertes le mercredi par commune ou intercommunalité signataire de la convention Plan Mercredi :

Nom de l'accueil : ACM La Récré

Enfants de moins de 6 ans (total) : 16

Enfants de 6 ans et plus (total) : 24

Nom de l'accueil : ACM multisite MCL La Roche-Posay

Enfants de moins de 6 ans (total) : 20 + 8

Enfants de 6 ans et plus (total) : 36

Activités :

- activités artistiques
- activités scientifiques
- activités civiques
- activités numériques
- activités de découverte de l'environnement
- activités éco-citoyennes
- activités physiques et sportives

Partenaires :

- associations culturelles
- associations environnementales
- associations sportives
- équipe enseignante
- équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
- structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

Intervenants (en plus des animateurs) :

- intervenants associatifs rémunérés
- intervenants associatifs bénévoles

- intervenants de statut privé non associatif (salarié, auto entrepreneur, etc.)
- parents
- enseignants
- personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)

Annexe 2 – Actions prévues

Nom de la ou des collectivités signataires du PEDT et du Plan Mercredi :

Coussay les Bois, Leigné les Bois, Pleumartin, La Roche-Posay, Senillé-Saint-Sauveur et Vicq Sur Gartempe

Nom du ou des gestionnaires des accueils de loisirs du mercredi bénéficiaire du Plan Mercredi (si différent(s) de la collectivité) :

Association La Récré + Association MCL La Roche-Posay

Liste des accueils de loisirs concernés par le Plan Mercredi :

- ACM La Récré – Senillé Saint Sauveur
- ACM multisite MCL La Roche-Posay et Ilot Z'enfants

Actions prévues ou mises en perspective les mercredis pour :

1 - Favoriser la cohérence et la complémentarité éducative (lien entre le mercredi et les autres temps périscolaires, lien avec les équipes enseignantes, les projets d'écoles, modalités de concertation entre les équipes enseignantes et périscolaires...) :

- animateurs référents communs aux différents temps des enfants
- Discussions et échanges entre équipes d'animation et équipes enseignantes + discussions avec les partenaires
- Mise en place ou maintien de projets communs déjà en place : Carnaval x2, Fête du Jeu, ...

2-Accueillir tous les publics (inclusion des enfants en situation de handicap, tarification...) :

- Politique tarifaire établie en fonction du quotient familial
- Accueil d'enfants à besoins particuliers possible ou déjà en cours. Soutien possible auprès du PARI86
- Transport en minibus avec points de ramassage pour couvrir l'ensemble du territoire (ACM MCL La Roche-Posay)
- Communication et accompagnement des familles pour des prises en charge

3 - Inscrire le projet sur le territoire (valorisation des ressources locales, partenariat avec les acteurs associatifs, culturels, sportifs, ...) :

- Utilisation des espaces municipaux à disposition : city-stade, bibliothèques, ... et valorisation du patrimoine local dans les animations (Donjon, parcs, châteaux, ...)
- Valorisation du local : consommer local (alimentation, activités, ...) et découverte de l'artisanat local
- Faciliter la mise en œuvre des partenariats en gardant la dynamique « petits villages » propice aux échanges et concertations rapides

4 - Développer des actions et activités éducatives diversifiées et de qualité

- Mettre à profit les compétences variées des animateurs
- Développer les actions de formation et partage de connaissances

- Sans pour autant tomber dans un consumérisme ambiant, activités avec des partenaires locaux : piscine, patinoire, cinéma, salles de spectacle... objectif : rester ouvert aux propositions locales et ne pas enfermer la structure sur elle-même
- Mise en place de sorties exceptionnelles
- Ateliers intergénérationnels partagés avec des habitants ou structures locales
- Découverte et activités en commun avec d'autres associations accueillant les enfants le mercredi : clubs sportifs, musique, ...

**DONNEES D'ACTIVITE PREVISIONNELLE 2024
dans le cadre de la labellisation d'un Aish au Plan "mercredi"**

Ce fichier est à intégrer dans le dossier et
par mail à l'adresse suivante
partenaireactionsociale@caf86.caf.fr

Dossier à nous retourner avant le **31 mai 2024**

GESTIONNAIRE

Association La Récré

EQUIPEMENT

La Récré périscolaire

DOSSIER N°

DECLARATION PAR LIEU D'IMPLANTATION pour les communes passées à 4 jours d'école à compter de la rentrée 2018 ou restées à 4,5 j

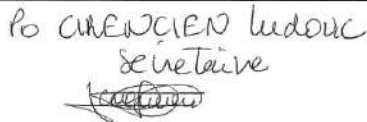
Lieu d'implantation	Commune	L'Aish sera-t-il labellisé Plan "mercredi" avant le 31/12/2022? Oui/Non	Période de fonctionnement 2017	Période de fonctionnement 2024
			Nombre d'heures réalisées le mercredi en 2017	Nombre d'heures PREVUES le mercredi pour l'année 2024
ACM La Récré - Centre socio-culturel - Rue de la Côte du Pin	Senillé Saint Sauveur	OUI	3 909,00	9 600,00

	(NOM et Prénom)		(Maire, Président, autre à préciser*)
Je soussigné	Julie FREMONDIERE	En qualité de	Présidente

(Cochez la case correspondant à vos statuts)

la	de l'EPCI	de l'association	de la	du CCAS	du CE
Commune			fédération		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

certifie l'exactitude des informations communiquées

Date :	05/06/2024
Signature :	

DONNEES D'ACTIVITE PREVISIONNELLE 2024
dans le cadre de la labellisation d'un Aish au Plan "mercredi"

Ce fichier est à intégrer dans le dossier et
par mail à l'adresse suivante
partenaireactionsociale@caf86.caf.fr

Dossier à nous retourner avant le **31 mai 2024**

GESTIONNAIRE

MCL La Roche-Posay

EQUIPEMENT

Multisite périscolaire MCL

DOSSIER N°

DECLARATION PAR LIEU D'IMPLANTATION pour les communes passées à 4 jours d'école à compter de la rentrée 2018 ou restées à 4,5 j

Lieu d'implantation	Commune	L'Aish sera-t-il labellisé Plan "mercredi" avant le 31/12/2022? Oui/Non	Période de fonctionnement 2017	Période de fonctionnement 2024
			Nombre d'heures réalisées le mercredi en 2017	Nombre d'heures PREVUES le mercredi pour l'année 2024
Ilot Z'enfants et MCL La Roche-Posay	LA ROCHE-POSAY	NON	7 130,00	15 506,00

(NOM et Prénom) (Maire, Président, autre à préciser*)

Je soussigné

Enora CONAN	En qualité de	Co-présidente
--------------------	----------------------	----------------------

(Cochez la case correspondant à vos statuts)

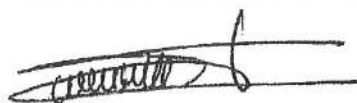
la Commune de l'EPCI de l'association de la fédération du CCAS du CE

certifie l'exactitude des informations communiquées

Date :

05/06/2024

Signature :



Annexe 3 bis – Données réelles 2023

**DONNEES D'ACTIVITE REELLES 2023
dans le cadre de la labellisation d'un Aish au Plan "mercredi"**

Ce fichier est à intégrer dans le dossier et
par mail à l'adresse suivante
partenaireactionsociale@caf86.caf.fr

Dossier à nous retourner avant le **31 mai 2024**

GESTIONNAIRE

Association La récré

EQUIPEMENT

La Récré Périscolaire

DECLARATION PAR LIEU D'IMPLANTATION pour les communes passées à 4 jours d'école à compter de la rentrée 2018 ou restées à 4,5 j

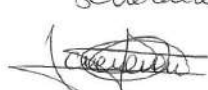
Lieu d'implantation	Commune	L'Aish a-t-il été labellisé Plan "mercredi" avant le 31/12/2021 ? Oui/Non	Période de fonctionnement 2017	Période de fonctionnement 2023		
			Nombre d'heures réalisées le mercredi en 2017	Nombre d'heures réalisées le mercredi pour 2023	Dont nombre d'heures réelles du 01/01/2023 au 06/07/2023	Dont nombre d'heures réelles du 02/09/2023 au 31/12/2023
ACM La Récré - Centre socio-culturel - Rue de la Côte du Pin	Senillé Saint Sauveur	OUI	3 909,00	9 356,00	5 203,00	4 153,00
				0,00		
				0,00		
				0,00		
				0,00		
				0,00		
				0,00		

(NOM et Prénom) : **Julie FREMONDIERE** (Maire, Président, autre à préciser*)
Je soussigné **Julie FREMONDIERE** **Présidente**

certifie l'exactitude des informations communiquées

Date : **05/06/2024**

Signature :

*Lo CRENCIEN Ludovic
secrétaire*


DONNEES D'ACTIVITE REELLES 2023
dans le cadre de la labellisation d'un Alsh au Plan "mercredi"

Ce fichier est à intégrer dans le dossier et
 par mail à l'adresse suivante
partenaireactionsociale@caf86.caf.fr

Dossier à nous retourner avant le **31 mai 2024**

GESTIONNAIRE

MCL La Roche-Posay

EQUIPEMENT

ALSH multisite MCL

DECLARATION PAR LIEU D'IMPLANTATION pour les communes passées à 4 jours d'école à compter de la rentrée 2018 ou restées à 4,5 j

Lieu d'implantation	Commune	L'Alsh a-t-il été labellisé Plan "mercredi" avant le 31/12/2021 ? Oui/Non	Période de fonctionnement 2017	Période de fonctionnement 2023		
			Nombre d'heures réalisées le mercredi en 2017	Nombre d'heures réalisées le mercredi pour 2023	Dont nombre d'heures réelles du 01/01/2023 au 06/07/2023	Dont nombre d'heures réelles du 02/09/2023 au 31/12/2023
Multi-site Ilot Z'enfants et MCL La Roche-Posay	LA ROCHE-POSAY	NON	7 130,00	10 606,00	6 168,00	4 438,00
				0,00		
				0,00		
				0,00		
				0,00		
				0,00		
				0,00		
				0,00		


(NOM et Prénom) (Maire, Président, autre à préciser*)

Je soussigné **Enora CONAN** **Co-présidente**

certifie l'exactitude des informations communiquées

Date : **05/06/2024**

Signature :



Annexe 4 – Bilan, évaluation, perspectives

Nom de la ou des collectivités signataires du PEdT et du Plan Mercredi : Coussay les Bois, Leigné les Bois, Pleumartin, La Roche-Posay, Senillé-Saint-Sauveur et Vicq Sur Gartempe

Nom du ou des gestionnaires des accueils du mercredi : Asso la Récré et MCL La Roche-Posay

Critères PM	Actions prévues	Perspectives sur 3 ans
1- Favoriser la cohérence et la complémentarité éducative		
→ Collaboration équipe(s) enseignante(s) et équipe(s) d'animation	Participation à des temps de concertation communs (conseils d'école, COPIL, ..)	Développer une communication plus formalisée sur Senillé Saint Sauveur + développer un partage entre les deux équipes d'animation
→ Lien entre projet d'école et projet pédagogique de l'accueil du mercredi	Continuer la mise en place de projets communs et développer ou maintenir ceux déjà en place	Renforcer les connaissances des équipes d'animation sur le contenu des projets d'école
→ Déclinaison de parcours éducatifs (artistique, culturelle, santé, citoyenneté...)	Renforcement des projets concertés et développement de projets innovants (ouverture des enfants)	Développer plus de projets en partenariats
2 - Accueillir tous les publics		
→ Inclusion des enfants porteurs de handicap ou à besoins particuliers	Communiquer sur les possibilités d'accueil et continuer à penser à l'accueil des enfants à besoins particuliers	
→ Tarification	Grille tarifaire au QF maintenue	Etude de l'élaboration d'une tarification au taux d'effort dans les 2 accueils.
3- Inscrire le projet sur le territoire		
→ Valorisation des ressources locales	Continuer l'exploration et la découverte du local, visites et sorties	
→ Partenariat avec les acteurs associatifs, culturels, sportifs	Concertation et mise en place d'actions partenariales + rencontres inter-centres entre les deux accueils	
4 - Développer des actions et activités éducatives diversifiées et de qualité		
→ Propositions d'une diversité de thématiques (culturelles, artistiques, scientifiques, sportives, environnementales, numériques, citoyennes...)	Nouveaux partenariats, formation des animateurs. Développer des projets initiés que légèrement pour le moment.	
→ Organisation des activités en harmonie avec les autres temps de la journée (accueil, repas, vie collective, temps libre, transitions...)	Cohérence des équipes. Envisager des activités ou animations transférables sur tous les temps d'accueil.	
→ Proposition de parcours éducatifs (artistique, culturel, santé, citoyenneté, scientifique...)	Partager les projets pour une cohérence. Proposer une continuité entre les projets d'école et les projets périscolaires (pour éviter une redite mais plus une approche différente et complémentaire).	

En complément, donner des éléments :

→ quantitatifs pour chaque accueil sur les effectifs accueillis (- de 6ans et + de 6 ans)

ACM La récré : 16 places de moins de 6 ans et 24 places de plus de 6 ans. Effectifs variables autour de 26 enfants par mercredi.

ACM MCL La Roche-Posay : 28 places de moins de 6 ans et 36 places de plus de 6 ans. Effectifs variables entre le matin (autour de 12 à 14 enfants toutes tranches d'âge confondus) et à partir de midi (entre 50 et 60 enfants toutes tranches d'âge confondus).

→ sur les éventuelles difficultés rencontrées et les actions, moyens, mis en œuvre ou en perspective pour les dépasser

Dans le cadre du plan mercredi, il faut une concertation à double sens, afin de ne pas répondre que aux besoins d'un acteur éducatif.

→ sur les effets leviers du plan mercredi

Le premier élément pointé est la valorisation et la reconnaissance du travail fait par les équipes d'animations du mercredi. Cela donne un poids aux actions et valorise tout l'engagement au service de l'éducation et de l'épanouissement des enfants.

Ce plan donne aussi la possibilité de faire équipe autour des enfants entre les différents acteurs, en sortant du cercle de l'école qu'on élargit souvent aux temps de matin, midi et soir. Il s'agit là d'apporter une vision plus large sur les temps de l'enfant.

De plus cela permet l'implication forte des élus dans les accueils associatifs du mercredi et ainsi le maintien de liens étroits entre les différentes entités.

Cela donne aussi de la cohérence aux équipes avec une ambition commune sur les différents temps, le mercredi pouvant parfois être étant parfois un peu oublié dans la vision PEDT.